



ETRE VOLONTAIRE



**Envie de partager des activités
dans un esprit d'égalité ?**

Bienvenue dans notre équipe !



INTRODUCTION

PROLOGUE

Ce guide est destiné aux animateurs volontaires qui, après une première rencontre avec la coordination des animateurs volontaires, souhaitent participer à des activités au Silex. Il complète la brochure « Bienvenue au Silex », ainsi que la Charte.

Ce guide ne prétend pas répondre à toutes les questions. N'hésitez donc pas à nous contacter pour en savoir plus! Retenons surtout que la convivialité, la tolérance et le bon sens doivent guider nos actions.

Etre volontaire au Silex, c'est :

- Devenir membre du Silex et donc respecter sa charte.
- Respecter les personnes dans leur différence, dans une approche d'égal à égal.
- Respecter le devoir de confidentialité (sur le plan médical notamment). Si nécessaire, il faut en parler avec la coordination.
- Participer aux réunions de volontaires.
- Respecter son engagement et notamment participer à l'entièreté de l'activité et prévenir en cas d'absence.
- Eviter tout abus d'alcool durant une activité (celui-ci sera immédiatement sanctionné et peut être une cause d'exclusion).



COTISATION ET PARTICIPATION FINANCIERE

En vertu des principes du Silex et de sa charte, les animateurs volontaires comme les personnes en situation de handicap sont membres de l'association et adhèrent à ses valeurs et projets.

À ce titre, ils paient la cotisation.

La cotisation annuelle est de 42 € (52 € pour un couple).

Cette cotisation couvre également les frais d'assurance et d'abonnement au journal.

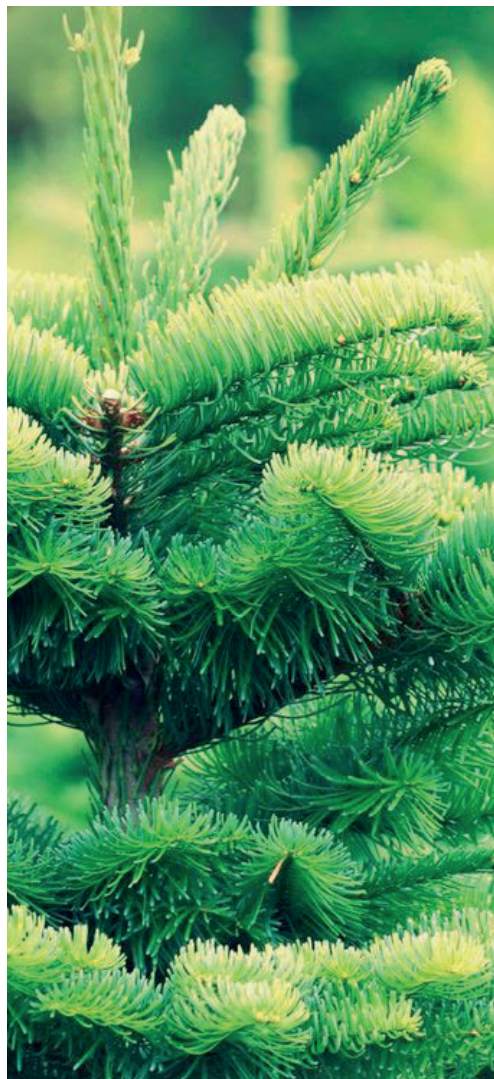
Dans un même esprit, les animateurs volontaires participent financièrement aux activités auxquelles ils s'inscrivent (repas, sorties, ciné, resto...).

Mais il est évident que ces dispositions peuvent être discutées en fonction de la situation de tout à chacun.

C'est notamment le cas pour les animateurs de l'équipe des Jeunes.

Pour les week-ends et séjours de vacances, en règle générale, les animateurs volontaires paient au moins la moitié du prix du séjour.

Pour toute question à ce sujet, un contact avec la coordination s'impose.



ACTIVITES

12/2024

Organisation générale

Dans un souci d'« inclusion », on favorisera une répartition d'au moins 1/3 de volontaires pour 2/3 de personnes en situation de handicap dans les activités de manière à ce que chacun ait la disponibilité nécessaire pour profiter pleinement de l'activité.



Le volontaire est donc avant tout un participant à part entière, dans une relation d'égal à égal avec tous les membres du groupe.

Pour chaque activité, un animateur responsable est désigné et son nom est souligné dans la Criée.

Les animateurs doivent contacter le/la responsable de leur activité quelques jours avant l'activité afin de se répartir les tâches (surtout pour les repas) et s'assurer qu'une personne au moins dispose bien des clés et du code du Silex.

L'animateur responsable téléphone au Silex pour connaître le nombre d'inscrits.

Aucune inscription ne se prend auprès des animateurs volontaires.

Les horaires précis se trouvent dans la Criée, tous les animateurs restent jusqu'à la fin de l'activité et jusqu'au départ des participants.

Il est indispensable d'avertir la coordination des volontaires par courriel ou par téléphone en cas d'absence de dernière minute.

Liste des participants aux activités

Les listes des inscriptions se trouvent dans la farde bleue « Activités » (au secrétariat).

Les listes sont classées par date, sur chaque feuille d'activité il y a une partie « attente ».

Ne sont confirmés que les noms de ceux à côté de qui un « OK » est noté.

Vous trouverez aussi dans cette farde bleue :

- Les n° de téléphones d'urgences, des centres d'hébergement et des Taxis verts.
- Les instructions à suivre en cas d'alarme et début d'incendie.
- La procédure à suivre en cas d'accident, ainsi que des déclarations « Accidents corporels » et « Responsabilité civile » (assurances ETHIAS).
- Les adresses et téléphones des homes et centres d'hébergement.
- Les adresses et téléphones des membres du Silex.

Minibus et trajets

Les volontaires qui souhaitent utiliser le minibus dans le cadre d'une activité doivent en vérifier la disponibilité auprès de la coordination.

Une indemnité kilométrique est prévue pour les déplacements avec un véhicule personnel lors d'une activité du Silex.

Ce montant change chaque année au 30 juin, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la coordination.

Pour bénéficier du remboursement de vos frais de déplacement, il vous suffit de compléter la case prévue à cet effet sur la fiche de compte de l'activité concernée.

A close-up photograph of a white bowl filled with numerous colorful markers. The markers are in various colors including green, yellow, orange, blue, purple, red, and black. The tips of the markers are visible, showing a star-shaped pattern. The bowl is placed on a light-colored surface.

Retours en taxi

Les éventuels retours en taxi sont notés à côté des noms des participants.

Il est utile qu'un seul animateur prenne en charge l'appel des taxis (02/349 49 49).

Il est demandé aux membres d'attendre le taxi à l'intérieur des locaux afin que l'animateur puisse s'assurer des départs et éventuellement rappeler le taxi si le temps d'attente est trop long.

Comptes

Une feuille de compte est jointe à la liste des participants.

Des comptes précis doivent être remis sous enveloppe avec les tickets de caisse justifiant les dépenses et la liste des participants dans la boîte aux lettres à l'entrée du secrétariat.

Dans le cas de certaines activités sans repas, il arrive que l'on consomme une boisson au bar du Silex.

Le prix demandé pour l'activité est alors calculé « boisson comprise ».

Fiche d'évaluation

Pour les activités susceptibles de répondre aux critères d'**éducation permanente** (voir sigle « EP » dans la Criée), **une fiche d'évaluation doit être complétée** (préparation de l'activité, déroulement, évaluation...).

Elle est importante car elle nous aide à justifier notre subside.

Merci d'y être attentif et de la joindre si possible aux comptes et à la liste des participants (ou de nous la transmettre dans les jours qui suivent l'activité).

Fin de l'activité

À la fin d'une activité, les animateurs volontaires veillent à s'assurer que tout le monde soit parti, à **éteindre les lumières et à vérifier le rangement des locaux et la fermeture des fenêtres**.

Le dernier animateur présent active l'alarme.

Lors d'activités à l'extérieur du Silex, certains participants autonomes rentrent directement chez eux.

L'animateur responsable doit en être informé, soit parce qu'il connaît bien la personne, soit parce que c'est indiqué sur la liste des participants.





Quelques infos pour les soirées du jeudi

Plus encore que pour les autres activités, **il est indispensable que tous les animateurs inscrits prennent contact 2 ou 3 jours à l'avance par téléphone avec l'animateur responsable**, afin de se mettre d'accord sur le menu, les courses, les tâches à se répartir, les heures d'arrivée de chacun, l'accueil, la clef, ...

L'accueil est primordial. Des badges avec les prénoms sont à votre disposition au secrétariat (dans une boîte au-dessus de la photocopieuse).

C'est important que l'un ou l'autre animateur soit présent pour accueillir et parler avec chacun.

Soyons imaginatifs pour intégrer et faire participer au maximum les personnes en situation de handicap.

Les activités culinaires sont des activités auxquelles chacun participe, en fonction de ses possibilités.

Notons que plusieurs personnes en situation de handicap préfèrent se servir elles-mêmes.

Le jeudi, s'il y a un thème et surtout un invité extérieur, l'animation commence à 20h30.

La vaisselle et le rangement peuvent être terminés après le débat, vers 21h30.

Il est important que les animateurs et les membres participent ensemble à toute l'activité.



Lors des soupers sans thème particulier, une courte animation peut favoriser la rencontre (un jeu simple, une question, un rêve, un objet ou une photo qui permet de se présenter, ...).

Concernant les boissons : des réserves de boissons (vin, cidre aux fruits, jus, soft, ...) se trouvent dans le bas du placard de la cuisine.

Il y a également des réserves de biscuits pour l'apéro dans l'armoire métallique au fond de la cuisine.

Que ce soit pour l'apéro ou le repas, veillons à une consommation modérée d'alcool (y compris pour les volontaires).

Peut-être veiller à ne laisser que les carafes d'eau sur les tables et pas les bouteilles de vin ?

CONSIGNES DE SECURITE

2022/23

Pharmacie

Une pharmacie se trouve dans l'armoire sur le mur de gauche en entrant dans le secrétariat.

Les fiches médicales des membres se trouvent aussi à cet endroit.

Rappelons que nous ne sommes pas en droit de donner des médicaments sans avis médical (risque d'intolérance ou d'allergies, ...).



Sécurité

En cas d'urgence, contactez d'abord les URGENCES : n°112 !

Vous pouvez également contacter, si besoin, un membre de la coordination via le n°de GSM unique : 0486/15.00.28.

Les plans des locaux se trouvent à chaque étage.

Une couverture antifeu se trouve à la cuisine accrochée au mur carrelé à gauche de la cuisinière.

Les extincteurs se trouvent à la cuisine, à côté des toilettes du rez-de-chaussée, dans la salle polyvalente, à côté du frigo du bar, à côté de l'élévateur au 1er étage et sur le palier du 2ème étage.

En cas de difficultés pour l'élévateur, des clefs se trouvent au secrétariat (dans un petit cléfier gris situé à droite de l'armoire contenant les informations médicales et les troussees de secours).

Alarme

L'alarme qui se trouve à l'entrée sécurise les locaux contre les intrusions.

Lorsque vous arrivez le premier et lorsque vous partez le dernier, **il est important d'introduire le code pour désarmer ou armer le système.**

L'alarme est reliée à une centrale de surveillance.

Si l'alarme sonne, cette centrale va appeler au Silex pour vérifier l'identité des personnes sur les lieux.

Ensuite, ils appellent un des responsables du Silex pour confirmer l'identité des personnes.

Attention !

Si personne ne répond à cet appel au Silex, il est possible que la police vienne pour des vérifications d'identité.

En d'autres termes, **il est demandé de répondre impérativement au téléphone si vous avez introduit un mauvais code, même si vous avez réussi par la suite à rectifier votre « erreur ».**



Accident

Si vous rencontrez un souci avec un membre lors d'une activité ou en cas d'accident, merci de contacter une personne responsable (parent, tuteur, frère/sœur éducateur du home...).

Une liste des coordonnées des membres du Silex (et/ou de leur proche), ainsi que des différents homes et centres d'hébergement fréquentés par nos membres, se trouve dans la farde bleue activités.

Merci de prévenir également un responsable du Silex : 02/762 40 09 ou 0486/ 15.00.28 (en cas d'urgence uniquement).

La procédure à suivre en cas d'accident est décrite dans la farde bleue « Activités » et dans la farde « Séjours » qui se trouvent toutes deux au secrétariat.

Vous y trouverez également les formulaires adéquats à compléter.

Assurances

Accidents corporels et responsabilité civile

Tous les membres du Silex sont couverts par une assurance en Responsabilité civile et Accidents corporels lors des activités et des séjours (Assurances ETHIAS).

Lors des séjours, une assistance rapatriement est également prévue ainsi qu'une intervention dans les frais médicaux à l'étranger.

Assurance véhicule

Le Silex a décidé de souscrire à une assurance Omnium « Mission » qui couvre les dommages matériels pour tout véhicule personnel utilisé par un volontaire lors d'une activité au Silex (montant plafonné).

Les voitures de société ne sont pas couvertes par cette assurance !

Attention !

Pour que cette assurance Omnium s'applique, le volontaire est tenu d'avertir le Silex à l'avance de l'utilisation de son véhicule personnel pour une activité.

Il doit en outre donner une estimation du nombre de kilomètres qui seront parcourus pour cette activité.

Cette assurance n'intervient que sur les dégâts matériels.

Les éventuels dommages aux personnes doivent être couverts par une assurance responsabilité civile, que chaque conducteur est obligatoirement tenu d'avoir.

Le conducteur en tort n'est pas assuré pour ses propres dommages corporels et il doit pour ce faire avoir souscrit une assurance « conducteur » dans son assurance privée voiture.

Et pour toute question ou suggestion, n'hésitez pas à contacter
la coordination des animateurs volontaires.

volontaires@lesilex.be, ou au secrétariat au **02/762 40 09**.

Merci à tous de votre précieuse collaboration au bon déroulement
des activités au Silex.

Sans vous tous, le Silex n'existerait pas... !



le Silex

82 Rue Voot - 1200 Bruxelles



Méto : Tomberg - Roodebeek



Bus : Ligne 28



Tram : Ligne 8

Tel. : 02 762 40 09

Email : info@lesilex.be

Web : www.lesilex.be